

le 16 avril 2025

Publié en ligne le 16 avril 2025

JUR 2025 / 01

ARRETÉ

Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Vu l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en raison des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières jours, des conditions climatiques à venir et sous peine de nuire gravement à l'état des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas et du complexe de football à Denicé ;

ARRETE

Article 1 : L'utilisation de l'ensemble des terrains enherbés du complexe de rugby de l'Escale à Arnas et du complexe de football à Denicé est interdite du 16 au 21 avril 2025.

Article 2 : La réouverture sera envisagée mardi 22 avril 2025 en fonction de l'évolution météorologique et de l'état des terrains enherbés.

Fait à Villefranche,

Le 16 avril 2025

Le Président, et par délégation
Michel Jambon, conseiller délégué
aux Sports.

